

Au 1er janvier, le service de l'eau change de prestataire pour 7 communes du Grand Avignon



A compter du 1er janvier 2021, le service de l'eau change de main dans 7 communes du Grand Avignon : Jonquerettes, Morières-lès-Avignon, Les Angles, Pujaut, Sauveterre, Roquemaure et Villeneuve-lez-Avignon. L'exploitation du service de l'eau potable sera opérée pour les 10 ans à venir par la société 'Eau du Grand Avignon' (filiale de Suez) tandis que l'exploitation du service assainissement sera à la charge de 'Grand Avignon assainissement' (Veolia).



Ecrit par Echo du Mardi le 21 décembre 2020

Ce changement de prestataire résulte du souhait de la communauté d'agglomération « d'harmoniser progressivement la gestion de l'eau et de l'assainissement entre les communes afin de parvenir progressivement à un mode de gestion unique sur le territoire. » Entré en vigueur le 1er janvier 2019 pour la ville d'Avignon, le nouveau contrat prendra effet le 1er janvier prochain pour les communes de Jonquerettes, Morières-lès-Avignon, Les Angles, Pujaut, Sauveterre, Roquemaure et Villeneuve lez Avignon pour le service de l'eau potable.

Une mise en place progressive sera faite entre l'ancien opérateur (la Saur) et 'Eau Grand Avignon'. 132 000 habitants sont concernés. Le nouveau contrat prévoit deux factures annuelles. L'utilisateur recevra de la part de Saur un message de fin de contrat avec une facture de clôture. Puis il se verra adresser dans le courant du 1er semestre 2021, une 1^{ère} facture Eau Grand Avignon. La facture du second semestre arrivera, quant à elle, entre septembre et novembre 2021. A noter que le Règlement Général de Service sera consultable dès début janvier sur le site www.eaugrandavignon.fr.

Dans les autres communes, la gestion est toujours assurée par des syndicats mixtes : Syndicat des eaux du Plateau de Signargues (Rochefort-du-Gard et Saze), Syndicat Rhône Ventoux (Entraigues-sur-la-Sorgue, Le Pontet, Saint-Saturnin-lès-Avignon et Vedène), Syndicat des Eaux Durance-Ventoux (Caumont-sur-Durance et Velleron).

Quant à l'assainissement collectif, le contrat entrera également en vigueur le 1er janvier 2021 pour Vedène, Entraigues-sur-la-Sorgue, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Le Pontet, Caumont, Velleron, Jonquerettes, Morières-lès-Avignon, Les Angles, Villeneuve lez Avignon, Pujaut, Roquemaure, Rochefort-du-Gard et Saze, et au 1^{er} octobre 2022 pour Sauveterre.